



# 40<sup>ème</sup> RALLYE LE BETHUNOIS

## 8, 9 et 10 Septembre 2017

ASA ARTOIS LITTORAL II & STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE

### REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

*Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 17 Juillet 2017 à 8H00
Ouverture des engagements	Le 17 Juillet 2017 à 8H00
Clôture des engagements	Le 28 Août 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du Road-Book	Le 1 <sup>er</sup> Septembre 2017 à 14H00
Reconnaisances	Samedi 2 et Dimanche 3 Septembre 2017 de 9H00 à 20H00
	Jeudi 7 Septembre 2017 de 10H00 à 20H00
	Vendredi 8 Septembre 2017 de 10H à 16H
Vérifications administratives	Le 8 Septembre 2017 de 17H00 à 21H00
Vérifications techniques	Le 8 Septembre 2017 de 17H30 à 21H30
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (*)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 <sup>ère</sup> réunion du collèges des commissaires sportifs	Le 8 Septembre à 20H00 à PC – La Charité – BETHUNE
Publication de la liste des équipages autorisés	Le 8 Septembre à 23H00 au Tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le 8 Septembre à 23H00 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	Le 9 Septembre à 11H00 à Podium - Grand Place - BETHUNE
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	Le 9 Septembre à 19H40 à Podium - Grand Place - BETHUNE
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière ES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape 1 <sup>er</sup> VHC	Le 10 Septembre à 8H30 à Podium - Grand Place – BETHUNE
Arrivée du Rallye 1 <sup>er</sup> VHC	Le 10 Septembre à 14H52 à Podium - Grand Place - BETHUNE
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Béthune Grand' Place au fil des arrivées

## **LIEUX :**

Distribution des Road-Book & pré-vérifications

Vérifications administratives

Vérifications techniques

PC Course

Collège des commissaires

Tableau d'affichage officiel

Parc fermé de départ et d'arrivée

Parcs d'assistances

CAFE BRASSERIE *LE CENTRE*

38 Grand'Place 62400 BETHUNE

RENAULT DAB – Zone Actipolis -FOUQUIERES LES BETHUNE

**RENAULT DAB – Zone Actipolis -FOUQUIERES LES BETHUNE**

Maison des Associations – La Charité

Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE

Maison des Associations – La Charité

Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE

Espace *Affichage Officiel* - Grand Place - BETHUNE

Grand'Place BETHUNE

Le Parc 1 se situera à proximité du centre-ville

Le Parc 2 sera situé place du Général De Gaulle

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile ARTOIS LITTORAL II organisateur administratif organise les 8, 9 et 10 Septembre 2017 avec le concours du STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE organisateur technique, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

### **40ème RALLYE LE BETHUNOIS**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **6 Juin 2017** sous le numéro **2317** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **659** en date du **4 Juillet 2017**

#### ***Comité d'Organisation***

Présidents

Vice Président

Secrétaire

Trésorier

Chargé des Officiels

Chargé des Commissaires

Chargés des concurrents

Chargé de l'intendance

Chargé de l'hébergement

Chargé des relations avec les mairies

Responsable Presse

Responsable Communication et Internet

Responsable du site Grand'Place

Responsable des partenaires

Chargé de la conception des cartes et du Road Book

Marc Decanter et Maxime Hollander

Jean Charles Membot

Armelle Cousyn

Cédric Combart

Martine PICHELIN

Martine PICHELIN

Céline Fauquembergue

Tel Port 06.74.66.82.28

[concurrents@rallyedubethunois.fr](mailto:concurrents@rallyedubethunois.fr)

Aurélié CZARNECKA

Armelle COUSYN

Marc DECANTER

Jean Pierre GLORIAN

Eric STOPIN

Jean Charles MEMBOT

Maxime HOLLANDER

Pierre Schultz

Et toute l'équipe du Stade Béthunois Automobile

Secrétariat

Stade Béthunois Automobile,

BP 183,

62404 BETHUNE CEDEX,

Tel : 03 21 66 03 16,

Mail : [organisation@rallyedubethunois.fr](mailto:organisation@rallyedubethunois.fr)

Permanence pendant le Rallye

Maison des Associations – La Charité

Rue Fernand BAR

62400 BETHUNE

☎ 03.61.87.54.35

## **Organisateur technique**

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE  
BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX

### **1.1P. OFFICIELS**

Observateur de la ligue	François LANGLET	1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Aurélié FERNANDEZ	6743 01/02
Membres du collège des commissaires sportifs	Claudine LEMARCHAND	1459 15/01
	Océane POINSENET	126543 01/11
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257 01/14
Directeur de course adjoint	Eugène CITERNE	10415 01/14
Adjoints a la direction de course PC	Annick NARGUET	1585 01/01
	Claude ROJ	142485 01/11
	Martine PICHELIN	18416 01/11
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick JOVE	128187 01/14
	Mathieu LANGLET	122227 01/01
	Thomas LEMIRE	35253 01/11
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	François LANGLET	1559 01/02
Adjoint à la direction de course voiture 00	Bernard POTTIER	5010 01/12
Voiture autorité	Marc DECANter	En Cours 01/02
Commissaire technique responsable	Laurent BRAURE	196163 01/14
Commissaires techniques	Yoann DESCAMPS	22363 01/16
	Yves VANACKER	16710 01/14
	Stéphane LEULIETTE	10739 01/12
	François GODET	173824 01/12
	Jean-Michel DESSE	5538 01/12
	Régis THILMANY	110645 01/11
	Denis THUILLIER	17953 01/12
	Daniel LEMAIRE	240768 01/12
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	Clément MASCLEF	9632 01/06
Chargés des relations avec les concurrents	Michel TESNIERE	125487 13/17
	Véronique PIGOT	112507 01/12
Responsable de la Presse	Frederic DART	120224 03/99
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE	
Responsable du chronométrage	Jean-Philippe BACQ	5147 01/02
Juges de faits	Jean-François ROUSSELLE	2589 01/12
	Hubert GUYOT	137484 13/03

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye 40<sup>ème</sup> RALLYE LE BETHUNOIS compte pour La **Coupe de France des Rallyes (Coeff. 3)**, et pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes)

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation [www.rallyelebethunois.fr](http://www.rallyelebethunois.fr) et qui auront lieu le 8 Septembre 2017 entre 17H00 et 21H00 à RENAULT DAB - Zone Actipolis - FOUQUIERES LES BETHUNE

Les vérifications techniques auront lieu (15) minutes après la fin des vérifications administratives à (lieu et adresse et téléphone)

Les vérifications finales seront effectuées : à Ets CATTEAU Concessionnaire FIAT, Rue Sadi Carnot, BETHUNE  
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 40<sup>ème</sup> RALLYE LE BETHUNOIS devra remplir un formulaire informatique d'engagement sur le site internet du rallye [www.rallyelebethunois.fr](http://www.rallyelebethunois.fr). Lors de la validation de ce formulaire, la demande d'engagement sera adressée automatiquement par mail au concurrent qui, **après Impression et signature**, devra la retourner au secrétariat du rallye **accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le 28 Aout 2017 à Minuit** - cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante :

Stade Béthunois Automobile Engagements  
BP 183  
62404 BETHUNE CEDEX

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

Exceptionnellement, le paiement (chèque, espèce) pourra être échangé. Cet échange ne pourra s'effectuer après le samedi 2 septembre 2017 à 13h00

Les chèques seront déposés en banque, le lundi 4 septembre 2017.

Chaque équipage, dont la demande d'engagement a été effectivement prise en compte, recevra, lors de son passage aux vérifications administratives, un reçu nominatif (pas de facture).

En cas d'impossibilité d'utiliser le système de renseignement du formulaire sur le site internet du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée pourra être adressée au secrétariat du rallye.

Les concurrents pourront préciser leur choix de parc (Parc 1 ou Parc 2) en le mentionnant sur la demande d'engagement.

En cas de forfait :

- Tout forfait doit être déclaré au secrétariat du rallye par courrier ou mail (cf. coordonnées du secrétariat à l'article 1P ci-dessus) ;
- Si le forfait est déclaré avant la clôture des engagements (soit avant le vendredi 1<sup>er</sup> septembre à minuit), 100% du montant des droits d'engagement seront remboursés ;
- Si le forfait est déclaré après la clôture des engagements (à partir du vendredi 1<sup>er</sup> septembre à minuit) mais avant le début des vérifications (soit avant le vendredi 8 septembre à 17h00), une retenue de 40% du montant des droits pourra être opérée, à la discrétion de l'organisateur ;
- Si le forfait est déclaré après le début des vérifications (soit à partir du vendredi 8 septembre à 17h00), la totalité du montant des droits sera acquise à l'organisateur sans possibilité de remboursement.

Pour la détermination de la date de déclaration du forfait, le cachet de la poste apposé sur l'enveloppe du courrier ou la date et l'heure de l'email feront foi.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum pour les deux rallyes confondus.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 € + 6€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 € + 6€ (droits doublés)
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 6 €, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation du véhicule.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Parc 1 à proximité du centre-ville ou Parc 2 place du Général De Gaulle  
Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur)

A noter que tous véhicules non destinés à effectuer de l'assistance ne pourront entrer dans le parc d'assistance.

Les équipages qui le souhaitent peuvent demander d'avoir des emplacements groupés à l'assistance. Le regroupement ne pourra plus être modifié à partir du samedi 9 septembre.

**NB : les plateaux ne sont pas autorisés ni à pénétrer dans le parc d'assistance ni aux contrôles techniques. Un parc dédié aux plateaux est organisé à proximité du Stade Municipal (rue Fernand Bar). Toute dépose de plateau ailleurs est interdite.**

**Un road book sera fourni permettant de se rendre du parc plateaux aux contrôles techniques**

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6P. Identification des Voitures

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

**Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 40<sup>ème</sup> Rallye LE BETHUNOIS représente un parcours de 326,300 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales (6 différentes) d'une longueur totale de 137,050 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 & 3	<b>FRANCE PARE BRISE</b> LES COMMUNES VERTES	13,900 Km	X2	27,800 Km
ES 2 & 5	<b>CARECO</b> LE DOLMEN	8,000 Km	X2	16,000 Km
ES 3 & 6	<b>BRIDGESTONE</b> BETHUNE 40 <sup>ème</sup> anniversaire	8,030 Km	X2	16,060 Km
ES 7 & 10	<b>DELMARE MEDICAL TRANSPORT CHRISTIANN</b> LES 2 RIVIERES	12,600 Km	X2	25,200 Km
ES 8 & 11	<b>INTERHOTEL</b> LE TURBEAUTE	11,900 Km	X2	23,800 Km
ES 9 & 12	<b>ADMR</b> LE BLANC SABOT	14,100 Km	X2	28,200 Km

**L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".**

**Les ES 3 et 6 se déroulent avec une boucle à parcourir 3 fois. Les départs seront donnés à la discrétion des directeurs de course de l'ES.**

*Pour le calcul de l'heure de pointage au CH de fin de secteur, il sera pris en compte l'heure indiquée sur le carnet de bord (en principe les départs seront donnés dans la minute et l'organisateur a tenu compte de cette particularité pour le temps imparti du secteur). Par contre, l'heure de départ de l'ES (en HH, Mn, SEC et 10°) sera l'heure réelle relevée par l'imprimante du chronomètre reliée à la cellule.*

*L'équipage est seul responsable du nombre de tours effectuées selon l'annexe itinéraire et le road-book. Si le nombre effectué par l'équipage est plus que le nombre prévu, le temps retenu sera celui relevé sur la ligne d'arrivée, augmenté d'une pénalité d'une minute. Si le nombre de tours effectués est inférieur au nombre demandé, le concurrent recevra le plus mauvais temps réalisé « normalement » par le concurrent classé dernier, temps augmenté d'une pénalité de 2 minutes.*

*En cas de récidive pendant le Rallye, l'équipage recevra une pénalité décidée par le collège des commissaires, pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.]*

## **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.2.6P.**

Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 2 et Dimanche 3 Septembre 2017 de 9H00 à 20H00

Jeudi 7 Septembre 2017 de 10H00 à 20H00

Vendredi 8 Septembre 2017 de 10H à 16H

Le nombre maximum de passage autorisé sera de 3.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons oranges
- Chef de poste : Chasubles

**Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.**

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Les prix seront non cumulables.

### CLASSEMENT GENERAL

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
560 €	360 €	210 €

### CLASSEMENT PAR CLASSES

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Plus de 10 partants	Engagement	2/3 Engagement	1/2 Engagement
De 6 à 10 partants	Engagement	1/2 Engagement	1/3 Engagement
De 4 à 5 partants	1/2 Engagement	1/3 Engagement	
De 2 à 3 partants	1/3 Engagement		
1 partant	70 €		

### CLASSEMENT FEMININ

	1 <sup>er</sup>
1 partant	70 €
Plus de 3 partants	200 €

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans la semaine suivante la fin de l'épreuve

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées